



CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BRAINS

SÉANCE DU 27 mars 2018 - 20 H

L'an deux mille dix-huit, le vingt sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Laure BESLIER, Maire. Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

PRÉSENTS :

Laure BESLIER, Jean-Noël HUVELIN, Régine COJEAN, Bruno PAUPIER, Magali ROUDOUKINE, Yves MORIN, Anne SUPTILLE, Rémi AMAILLAND, Karine GINGREAU, Chantal BARBEREAU, Fabrice LECROQ, Fabienne LÉDÉE, Lydie PICARD, Julien AMAILLAND, Natacha MARPAUD, Michel GUICHARD, Mickaël PÉRON, Stéphanie DUVAL, Ludovic DRONET, Véronique LE CADET.

ABSENTS :

Hervé THOBIE ayant donné procuration à Bruno PAUPIER,
Isabelle BIGOT ayant donné procuration à Régine COJEAN.

Yves Morin a été désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2017.



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte de gestion 2017
2. Approbation du compte administratif 2017
3. Affectation du résultat de fonctionnement 2017
4. Présentation et vote du budget primitif 2018
5. Vote des taux d'imposition 2018
6. Vote des tarifs 2018
7. Vote des subventions 2018 accordées aux associations
8. Fournitures scolaires 2018
9. Convention de mise à disposition de terrains communaux
10. Convention groupement de commandes – vidéoprotection
11. Approbation du PDU
12. Questions diverses

1. Approbation du compte de gestion 2017

Présentation par : Jean-Noël HUVELIN

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

COMPTE DE GESTION DE LA TRESORERIE DE BOUAYE

Commune de Brains

Résultats budgétaires de l'exercice 2017

		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<u>Recettes</u>				
Prévisions budgétaires totales	(A)	2 057 225,85	2 390 080,68	4 447 306,53
Titres de recette émis	(B)	1 490 433,97	2 236 916,49	3 727 350,46
Réduction de titres	(C)	0,00	298,13	298,13
Recettes nettes	(D=B-C)	1 490 433,97	2 236 618,36	3 727 052,33
<u>Dépenses</u>				
Autorisations budgétaires totales	(E)	2 057 225,85	2 390 080,68	4 447 306,53
Mandats émis	(F)	1 523 253,50	1 856 738,17	3 379 991,67
Annulations de mandats	(G)	0,00	1 411,09	1 411,09
Dépenses nettes	(H=F-G)	1 523 253,50	1 855 327,08	3 378 580,58
<u>Résultat de l'exercice</u>				
(D-H) Excédent			381 291,28	348 471,75
(H-D) Déficit		32 819,53		

COMPTE DE GESTION DE LA TRESORERIE DE BOUAYE

Commune de Brains

Résultat d'exécution de l'exercice 2017

Budget principal et budgets des services non personnalisés

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016	Part affectée à l'investissement: exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture 2017
<u>I - Budget principal</u>					
Investissement	-30 076,05	0,00	-32 819,53	0,00	-62 895,58
Fonctionnement	610 142,45	373 935,77	381 291,28	0,00	617 497,96
TOTAL I	580 066,40	373 935,77	348 471,75	0,00	554 602,38
<u>II - Budgets des services à caractère administratif</u>					
TOTAL II					
<u>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</u>					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	580 066,40	373 935,77	348 471,75	0,00	554 602,38

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2. Approbation du compte administratif 2017

Présentation par : Jean-Noël HUVELIN

Madame Laure BESLIER, Maire, quitte la salle.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Noël HUVELIN, 1^{er} Adjoint, chargé des Affaires Générales, financières et de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2017 qui s'établit ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

Commune de Brains

Résultat d'exécution de l'exercice 2017

	INVESTISSEMENT		SOLDE
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	
Résultats reportés de l'exercice 2016	30 076,05	0,00	-30 076,05
Opérations de l'exercice 2017	1 523 253,50	1 490 433,97	-32 819,53
TOTAL	1 553 329,55	1 490 433,97	-62 895,58
Résultats de clôture 2017	62 895,58		
Reste à réaliser	476 508,52	0,00	-476 508,52
Résultat cumulé 2017	2 029 838,07	1 490 433,97	-539 404,10
BESOIN DE FINANCEMENT			-539 404,10

	FONCTIONNEMENT		SOLDE
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	
Résultats reportés de l'exercice 2016		236 206,68	
Opérations de l'exercice 2017	1 855 327,08	2 236 618,36	381 291,28
TOTAL	1 855 327,08	2 472 825,04	617 497,96
Résultats de clôture 2017		617 497,96	

	TOTAL		SOLDE
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	
Résultats reportés de l'exercice 2016	30 076,05	236 206,68	206 130,63
Opérations de l'exercice 2017	3 378 580,58	3 727 052,33	348 471,75
TOTAL	3 408 656,63	3 963 259,01	554 602,38
Résultats de clôture 2017		554 602,38	

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés aux différents comptes,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus,
- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2017.

3. Affectation du résultat de fonctionnement

Présentation par : Jean-Noël HUVELIN

Madame Laure BESLIER, Maire, revient

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élève à 617 496,17 € (avant le virement à la section d'investissement). Pour rappel, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 s'élevait à 610 142,17 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal approuvant le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal,

Considérant qu'il convient d'affecter, conformément à l'instruction comptable M14, les résultats 2017 de la section de fonctionnement du budget principal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AFFECTE** au budget 2018 le résultat de l'exercice 2017 de la façon suivante :
 - Section de fonctionnement : 78 093,86 € à l'article 002 excédent reporté
 - Section d'investissement : 539 404,10 € à l'article 1068 solde d'exécution

4. Présentation du budget primitif 2018

Présentation par : Jean-Noël HUVELIN

Vu la présentation du budget primitif 2018 par de Monsieur Jean-Noël HUVELIN, 1^{er} Adjoint, chargé des Affaires Générales, financières et de la préparation des documents budgétaires,

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRE	BP 2017	REAL 2017	BP 2018
Chap. 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	507 551,44	392 465,15	455 075,70
Chap. 012 CHARGES DE PERSONNEL	1 112 560,00	1 094 595,94	1 159 050,00
Chap. 014 ATTENUATION DE RECETTE	112 979,35	117 946,35	117 979,35
Chap. 042 OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	18 000,00	0,00
Chap. 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	201 661,00	187 920,88	194 564,00
Chap. 66 CHARGES FINANCIERES	31 200,00	29 398,76	33 709,00
Chap. 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 050,00	15 000,00	3 050,00
Chap.68 DOMMAGES ET INTERETS	24 660,00	0,00	0,00
S/TOTAL DEPENSES REELLES	1 993 661,79	1 855 327,08	1 963 428,05
Chap. 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	378 418,89	0,00	206 975,26
TOTAL	2 372 080,68	1 855 327,08	2 170 403,31
RECETTES			
CHAPITRE	BP 2017	REAL 2017	BP 2018
Chap.013 ATTENUATION DE CHARGES	40 000,00	54 282,58	15 000,00
Chap.70 PRODUITS SERVICES DOMAINE	221 237,00	200 444,19	208 637,00
Chap.73 IMPOTS ET TAXES	1 310 249,00	1 345 921,03	1 348 049,00
Chap.74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	541 588,00	594 779,71	497 770,00
Chap.75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	14 300,00	21 876,25	21 853,45
Chap.77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 500,00	19 314,60	1 000,00
S/TOTAL RECETTES REELLES	2 136 874,00	2 236 618,36	2 092 309,45
Chap.002 EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	236 206,68	0,00	78 093,86
Chap. n° 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		0,00	
TOTAL	2 373 080,68	2 236 618,36	2 170 403,31

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRE	BP 2017	REAL 2017	BP 2018
Chap.020 DÉPENSES IMPRÉVUES	2 000,00	0,00	2 000,00
Chap. 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
Chap. 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	98 600,00	98 425,76	335 012,61
Chap. 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 000,00	9 840,00	1 000,00
Chap. 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	239 568,00	134 658,64	334 682,82
Chap. 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 658 940,33	1 269 287,63	495 097,85
S/TOTAL DEPENSES REELLES	2 016 108,33	1 512 212,03	1 167 793,28
Chap. 001 DÉFICIT INVESTISSEMENT REPORTÉS	30 076,05	0,00	62 895,58
192 Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00	0,00	
Chap.041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	11 041,47	11 041,47	0,00
45812-DMN°2 (Travaux connexes)	0,00	0,00	
TOTAL	2 057 225,85	1 523 253,50	1 230 688,86
RECETTES			
CHAPITRE	BP 2017	REAL 2017	BP 2018
Chap.001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00
Chap.c21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00
Chap. 024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS (RECETTES)	188 000,00	882 530,00	0,00
Chap.10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	423 935,49	421 211,00	739 404,10
Chap.13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	173 300,00	157 651,50	126 309,50
Chap. 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	882 530,00	0,00	0,00
Chap.21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	378 418,89	0,00	206 975,26
S/TOTAL RECETTES REELLES	2 046 184,38	1 461 392,50	1 072 688,86
Chap. 040 OPÉRATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00	18 000,00	158 000,00
Chap. 041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	11 041,47	11 041,47	0,00
TOTAL	2 057 225,85	1 490 433,97	1 230 688,86

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 1 voix contre (Mickaël PÉRON) :

- **ADOpte** le budget primitif 2018 de la commune qui s'équilibre en dépenses et recettes de la section de fonctionnement à la somme de 2 170 403,31 € et en dépenses et recettes de la section d'investissement à la somme 1 230 688,86 €.

5. Vote des taux d'imposition 2018

Présentation par : Jean-Noël HUVELIN

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Afin d'équilibrer le budget 2018, après avis favorable de la commission affaires générales du 13 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 1 voix contre (Mickaël PÉRON) :

- **FIXE**, avec une augmentation de 2%, le taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti pour l'année 2018, comme suit :

Désignation	Rappel Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	17,97%	18,33 %
Taxe foncière sur le bâti	16,50%	16,83 %
Taxe foncière sur le non bâti	60,59%	60,59 %

6. Vote des tarifs 2018

Présentation par : Jean-Noël HUVELIN

Après avis de la commission affaires générales du 13 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE**, à compter du 1^{er} avril 2018, les tarifs communaux comme suit :

« Lundi Cinéma » à compter du 1^{er} avril 2018

Désignation	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Une place simple	2.00 €	2.00 €
Une place avec transport	2.50 €	2.50 €

« Bourse puériculture et aux jouets », à compter du 1^{er} avril 2018

Désignation	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Dépôt d'objet par personne	5.00 €	5.00 €

TARIFS 2018			
(hors restaurant scolaire, MJB, APS ALSH et bibliothèque à compter du 1er avril 2018)			
DÉSIGNATION	Rappel Tarifs 2017	TARIFS (€) 2018 AUGMENTATION 1%	Évolution (€) 1%
CIMETIERE (à partir du 1er avril 2018)			
Concessions trentenaires du cimetière Pleine terre	285,15	288,00	2,85
Concessions trentenaires du cimetière Caveau 2 places	1254,74	1267,29	12,55
Cases du columbarium (15 ans)	228,14	230,42	2,28
DROIT DE PLACE (à partir du 1er avril 2018)			
Ø Tarif au ml par trimestre pour les commerçants ambulants avec électricité	9,6	9,70	0,10
Amarrage Port Hamoneau annuel (résident commune)	21,64	21,86	0,22
Amarrage Port Hamoneau annuel (résident hors commune)	43,3	43,73	0,43
Cirques et manèges			
Chapiteau : diamètre inférieur à 25 mètres	47,28	47,75	0,47
Chapiteau : diamètre supérieur à 25 mètres	72,09	72,81	0,72
CONTRAVENTION (à partir du 1er avril 2018)			
Ø Lutte contre la divagation des chiens (par propriétaire et par année civile)			
1er avertissement gratuit	0	0,00	0,00
2ème avertissement	29,6	29,90	0,30
Supplément par jour de garde (2ème avertissement)	7,82	7,90	0,08
Ø Lutte contre les déjections canines sur le domaine public (par propriétaire et par année civile)			
1er avertissement par courrier	0	0,00	0,00
2ème avertissement	51,05	51,56	0,51

TARIFS PHOTOCOPIE* (HORS PHOTOCOPIE ÉTAT-CIVIL) (à partir du 1er avril 2018)			
Photocopie A4 noir et blanc	0,15	0,15	0,00
Photocopie A4 recto verso noir et blanc	0,33	0,33	0,00
Photocopie A3 noir et blanc	0,21	0,21	0,00
Photocopie A3 recto verso noir et blanc	0,47	0,47	0,00
* 30 copies gratuites pour les associations de Brains par an et 5 copies gratuites pour les particuliers de Brains par an	0	0,00	0,00

Tarifs APS à compter du 1er avril 2018		
TRANCHES	COMMUNE	HORS COMMUNE
	2018-2019	2018-2019
moins de 600	0,44	0,57
600 à 800	0,48	0,62
800 à 1000	0,52	0,67
1000 à 1200	0,57	0,72
1200 à 1400	0,62	0,78
1400 à 1600	0,68	0,84
1600 à 1800	0,74	0,91
1800 à 2000	0,81	0,98
> à 2000	0,88	1,06

Petit Déjeuner	0,55	0,55
Goûter	0,55	0,55

Facturation au 1/4h mais une 1/2h minimum est facturée obligatoirement

TARIFS ALSH (HORS SEJOURS) à compter du 1er avril 2018						
TRANCHES	Commune			Hors commune		
	Journée 7h30-18h30	½ journée AVEC repas 11h45-18h30	½ journée SANS repas 13h30-18h30*	Journée 7h30-18h30	½ journée AVEC repas 11h45-18h30	½ journée SANS repas 13h30-18h30*
	2018-2019	2018-2019	2018-2019	2018-2019	2018-2019	2018-2019
moins de 600	5,60	4,44	3,16	8,33	5,78	4,12
600 à 800	6,60	5,44	4,16	9,33	6,78	5,12
800 à 1000	7,75	6,59	5,31	10,48	7,93	6,27
1000 à 1200	9,10	7,94	6,66	11,83	9,28	7,62
1200 à 1400	10,70	9,54	8,26	13,43	10,88	9,22
1400 à 1600	12,60	11,44	10,16	15,33	12,78	11,12
1600 à 1800	14,90	13,74	12,46	17,63	15,08	13,42
1800 à 2000	17,70	16,54	15,26	20,43	17,88	16,22
> à 2000	21,10	19,94	18,66	23,83	21,28	19,62

Informations diverses	
*ne concerne que les collégiens conformément au règlement, la prestation sera majorée de 25%.	A défaut d'inscription préalable Toute annulation d'inscription, sauf cas d'urgence, entraîne le maintien de la facturation

Tarifs Restaurant Scolaire à compter du 1er avril 2018		
TRANCHES	COMMUNE	HORS COMMUNE
	2018-2019	2018-2019
moins de 600	2,80	3,02
600 à 800	3,02	3,26
800 à 1000	3,26	3,52
1000 à 1200	3,52	3,8
1200 à 1400	3,80	4,10
1400 à 1600	4,10	4,43
1600 à 1800	4,43	4,78
1800 à 2000	4,78	5,16
> à 2000	5,16	5,57
TARIFS ADULTES		
Personnel municipal	4,56	
Autres adultes	5,81	

TARIFS ADHESION MJB (à compter du 1er avril 2018)		
Désignation	2016-2017	2017-2018
Commune	15,00	15,00
Hors commune	20,00	20,00

TARIFS DIVERS (à compter du 1er avril 2018)		
Désignation	Qté	Tarifs
Boisson – Canette (non alcoolisée)	1,00	0,55
Barre chocolatée	1,00	0,45
Sucette et malabar (ou assimilé)	1,00	0,25
Carambar (ou assimilé)	1,00	0,15

TRANCHES	MJB - multi sport CG44	
	3 jours	1 jour
moins de 600	18	6
600 à 800	20	6,66
800 à 1000	25	8,33
1000 à 1200	30	10
1200 à 1400	35	11,66
1400 à 1600	40	13,33
1600 à 1800	45	15
1800 à 2000	50	16,66
> à 2000	60	20

7. Vote des subventions 2018 accordées aux associations

Présentation par : Jean-Noël HUVELIN

BENEFICIAIRES	Imputation	Vote 2017	Prop. 2018	Observations
Projet année Irlande - cirque GSJV	65738	3 000	2 500	
Sorties fin année GSJV	65738	2 540		
Collège St Gabriel Le Pellerin		0	0	
Collège Bellestre de Bouaye séjours pédagogiques	65738	625	0	
TOTAL 65738		6 165	2 500	
F.C.B.B.	6574	1 584	1 479	
A.S.B. Basket	6574	992	979	
BAD A BRAINS	6574	433	463	
Ass. Sophrologie	6574	122	137	
A.S.B Gymnastique	6574	562	0	
A.S.B. Yoga	6574	157	240	
A Petits Pas	6574	104	99	
(E.S.B) Ensembles Sonores de Brains	6574	1 730	4 094	subvention exceptionnelle 70 ans ESB
Brains de Musique	6574	1 198	1 849	batterie
AELB Amis des Ecoles Laïques	6574	773	759	
Association "le sens du mouvement"	6574	160	192	
Association Atelier du Bout des doigts	6574	185	119	
Moto club Brains de Gaz	6574	0	0	
Union de Brains	6574	817	780	
UNC-AFN	6574	98	248	
Chorale	6574	378	378	
Amicale Sapeurs Pompiers	6574	595	595	
Société de Chasse	6574	100	100	
Mémoires de Brains	6574	774	274	
Brains Animations	6574	0	300	
APAB (Associations des Prof.Agricoles de BRAINS)	6574	99	99	
Amis des Ecoles Laïques Cotisation USEP	6574	220	220	
Restaurants du Cœur	6574	650	650	
Secours populaire Pays de Retz	6574	250	250	
Adapei	6574	50	50	
Banque alimentaire Loire Atl.	6574	90	90	
Collège St Hermeland de Bouaye séjours pédagogiques	6574	375	0	25€/élève (en 2015)
TOTAL 6574		18 661	14 444	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les subventions suivant la liste annexée, qui sera intégrée dans le document budgétaire du Budget Primitif 2018 de la commune pour un montant de 16 944 €.

8. Fournitures scolaires

Présentation par : Jean-Noël HUVELIN

Par délibération du 21 mars 2017, le conseil municipal avait décidé d'attribuer, pour l'achat de fournitures scolaires, la somme de 46,65€ par élève, aux élèves fréquentant les écoles de Brains pour l'année scolaire 2017-2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE**, pour les élèves fréquentant l'école publique Jules Verne de Brains, pour l'achat de fournitures scolaires, la somme de 35 € par élève pour l'année civile 2018

9. Convention mise à disposition de terrain

Présentation par : Régine Cojean

Monsieur Jean-Michel TENAUD, exploitant agricole sur la commune, dont le siège d'exploitation est situé au n°29 rue de la Bauche à Brains (44830), occupe plusieurs parcelles communales au titre de son activité d'éleveur de bovins en contrepartie de leur entretien. Les terrains concernés sont ainsi identifiés : parcelles cadastrées ZH n°133, ZH n°135, ZH n°137, ZK n°49 et ZK n°207.

Il apparait que cette occupation n'a été formalisée par aucune convention d'occupation. Il convient, de fait, de régulariser la situation par la rédaction et l'approbation d'une convention de mise à disposition fixant les modalités d'occupation des terrains communaux.

Il est proposé de conclure avec monsieur TENAUD Jean-Michel la convention annexée à la présente délibération, ayant pour objet la mise à disposition des parcelles cadastrées ZH n°133, ZH n°135, ZH n°137, ZK n°49 et ZK n°207 afin qu'il puisse y faire pâturer ses animaux en contrepartie de l'entretien de ces terrains.

La mise à disposition des terrains communaux est réalisée à titre gratuit.

Vu les articles L.2121-29 et L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à disposition à titre gratuit des parcelles cadastrées section ZH n°133, ZH n°135, ZH n°137, ZK n°49 et ZK n°207, toutes propriétés privées communales.
- **APPROUVE** le projet de convention à conclure avec monsieur TENAUD Jean-Michel, exploitant agricole.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

10. Convention groupement de commande - vidéoprotection

Présentation par : Rémi Amailland

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1 ;

VU le Code de la Sécurité intérieure et notamment ses articles L 223-1 à L 223-9 et L 251-1 à L 2551

RAPPELLE que depuis plusieurs années la commune de Brains, à l'instar d'une tendance nationale, doit faire face à un accroissement des actes d'incivilité et de vandalisme commis à l'encontre de son patrimoine mobilier et immobilier.

CONSIDERANT que les missions de sécurité publique liées à la police judiciaire relèvent de la seule Gendarmerie Nationale ;

CONSIDERANT que Nantes Métropole s'est engagé à accompagner les communes qui le souhaitent dans l'équipement en caméra des bâtiments publics par la possibilité d'intégrer un marché en groupement de commandes d'une durée de 4 ans.

INDIQUE qu'il convient d'insister sur le rôle dissuasif d'un système de vidéo-protection, et de réaffirmer son aspect complémentaire : qu'il n'est pas LA réponse, mais un moyen de prévention, et dans certains cas, d'identification des auteurs d'actes répréhensibles;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 1 voix contre (Ludovic DRONET) :

- **APPROUVE** le projet de convention pour intégrer le groupement de commandes relatif à la vidéoprotection des bâtiments publics.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

11. Approbation Plan de Déplacement Urbain

Présentation par : Yves Morin

Conformément à l'article L.1214-15 du code des transports, le Conseil métropolitain de Nantes Métropole a arrêté, par délibération n°2018-01 du 16 février 2018, le projet de plan de déplacements urbains (ci-après PDU) 2018-2027, perspectives 2030, accompagné de ses deux annexes (une évaluation environnementale, et un schéma directeur d'accessibilité des transports collectifs approuvé le 19 octobre 2015).

Le projet de PDU est soumis pour avis aux personnes publiques associées : l'État, la Région, le Département et les 24 communes membres de la Métropole, ainsi qu'à l'autorité environnementale.

C'est à ce titre qu'il est soumis au vote du présent Conseil municipal.

Assorti des avis des personnes publiques associées, le projet de PDU fera l'objet d'une enquête publique en juin 2018.

L'instruction des avis des personnes publiques associées, de l'autorité environnementale ainsi que des observations du public permettra de procéder aux derniers ajustements du projet avant son approbation définitive par le Conseil métropolitain fin 2018.

LA DÉMARCHE

Une démarche d'élaboration du PDU participative a été engagée depuis octobre 2016, depuis la phase d'évaluation de la politique de déplacements jusqu'à la phase d'élaboration des orientations à 2030 et du plan d'actions 2018-2027. Plusieurs acteurs ont été impliqués dont notamment, les citoyens de la Métropole et des territoires voisins, les acteurs institutionnels et non-institutionnels du territoire. Plus de 200 contributions en lignes et autres contributions écrites, ainsi que celles produites dans le cadre des grands débats Loire et transition énergétique, sont également venues enrichir le contenu du PDU. Tout au long de la démarche, les communes ont été associées à travers des instances spécifiques : les comités des élus locaux, un atelier avec les DGS des communes et des conférences territoriales.

Éléments de diagnostic et enjeux du PDU

Le bilan des actions réalisées pour la période 2010-2015 fait apparaître des offres de services qui ont été confortées : 1.3 milliards d'Euros ont été consacrés à la réalisation des actions du PDU. Parmi les actions phares mises en œuvre, on peut citer notamment l'engagement de la ville apaisée (dont la création de la zone à trafic limitée), la réalisation de 7 lignes Chronobus et de deux ouvrages de franchissements sur la Loire, la création de la carte Libertain, la poursuite des aménagements cyclables rapides (axes est-ouest et nord-sud vélo), le développement des pôles d'échanges (près de 1500 places pour les voitures et 670 places pour les vélos). Cela s'est traduit par un report important de l'usage de la voiture (-6 points) vers les modes alternatifs de déplacement, sans pour autant diminuer

les flux automobiles qui restent en augmentation (+0.5%/an) en raison de la forte dynamique démographique et économique du territoire.

Face à ce constat (près de 300 000 déplacements quotidiens supplémentaires attendus d'ici 2030), les contributions recueillies, notamment un avis citoyen, font ressortir des attentes fortes, parmi lesquelles :

- la poursuite du développement de l'éventail de services de déplacement ;
- le développement de l'information, de la pédagogie et de la communication comme outils amplificateurs du changement de comportement ;
- l'accompagnement des initiatives individuelles comme collectives, des expérimentations à même de réinventer la mobilité d'aujourd'hui et de demain.

Ces attentes s'appuient sur la nécessité :

- d'ancrer la politique des déplacements dans les grandes transitions (énergétique, écologique, numérique, sociétale...) ;
- d'une action collective pour y parvenir ; tous acteurs du changement.

De ces attentes, le PDU définit 5 enjeux majeurs devant guider le nouveau PDU :

- **Garantir une mobilité pour tous ;**
- **Préserver l'environnement et la santé publique ;**
- **Assurer un cadre de vie de qualité et promouvoir le bien-vivre ensemble ;**
- **Poursuivre le développement d'une métropole attractive et rayonnante ;**
- **Répondre à l'ensemble de ces enjeux à un coût maîtrisé.**

LA STRATÉGIE DU PDU

L'ambition de **concilier ville mobile et ville durable**, portée par les deux précédents PDU, reste toujours d'actualité.

Pour tendre vers cet objectif global, suivre et évaluer sa réalisation, des objectifs qualitatifs et quantifiés à l'horizon 2030 ont été confirmés, notamment les objectifs de report vers les modes actifs (+13 points) et le mode voiture-passager (+2 points).

1- Orientations à 2030

La stratégie du PDU s'organise autour de cinq grandes orientations stratégiques à 2030 :

1 / Innover pour impulser et accompagner le changement de comportement

2 / Organiser la Métropole rapprochée, le territoire des courtes distances

3 / Poursuivre la construction d'un espace public apaisé et de qualité à l'échelle du piéton et du cycliste

4 / Organiser les liens entre les territoires, à l'échelle métropolitaine et au-delà

5 / Fédérer les acteurs du territoire pour coordonner et amplifier les actions à toutes les échelles

2- Plan d'actions 2018-2027

Pour la période 2018-2027, un plan d'actions, s'inscrivant dans les orientations précitées, se décline en 16 fiches-actions et 58 actions, représentant un budget global de 3.3 milliards d'euros.

Des actions proposées, quatre axes de travail majeurs se dégagent :

1) Faciliter les usages pluriels à toutes les échelles du territoire.

Il est proposé de prolonger le réseau, de tramway (L1), de Busway (L4) et de Chronobus (C9 et C3) au-delà du périphérique et de développer des parkings relais (près de 3 000 places entre 2014-2020 contre 1 267 places entre 2007-2014). L'État, la Région, le Département et la Métropole poursuivent

les réflexions et les actions communes visant à améliorer la qualité de desserte en transports collectifs (LILA et ferroviaire), le fonctionnement des grandes infrastructures routières (le périphérique et les franchissements) et autres services (axes structurants vélo, covoiturage, information, harmonisation tarifaire et de billettique). Le PDU confirme sa volonté de développer des partenariats avec les territoires voisins afin de mettre en œuvre des réponses communes aux besoins de déplacement.

Le bouquet de services sera étendu et dès septembre 2018, le service de location vélo en libre-service et de longue durée sera conforté.

Un coordinateur de la mobilité sera créé afin de mettre en cohérence les démarches d'information, de souscription et de gestion des contrats de tous les services de mobilité proposés aux usagers.

Il s'agit également d'améliorer la lisibilité et l'accessibilité des services de mobilité, d'accompagner l'évolution des temps de la ville et de valoriser les initiatives individuelles et collectives émergentes, de mettre le numérique au service de la mobilité durable.

Par ailleurs, il devient nécessaire d'accompagner la transformation en profondeur de la mobilité en réinterrogeant les leviers du changement de comportement.

2) Maintenir la performance des services de déplacement, particulièrement pour les transports collectifs

Au-delà de la rénovation et du maintien du réseau existant, ce PDU acte le passage d'un réseau de transports collectifs en étoile à un réseau maillé : poursuite de la connexion L1&2, nouveau franchissement et extension du tramway à l'ouest de l'Ile-de-Nantes, amélioration de la performance des lignes de rocade (C20, L10, L50, ...). Il conforte aussi la performance des autres lignes notamment en extra-périphérique (des aménagements qui permettront d'améliorer les vitesses commerciales et la régularité des bus). La mise en accessibilité du réseau et l'amélioration des capacités du matériel roulant seront poursuivies avec des quais réaménagés et des rames tramway et des Ebusway plus longs. Un schéma de navettes fluviales sera élaboré en 2018 et la Métropole accompagnera la Région dans l'étude de solutions de franchissement à l'échelle du bassin de vie.

Suite à l'abandon du projet de Notre-Dame-des-Landes, il a été inscrit dans le PDU, la réalisation d'un schéma directeur d'accessibilité de l'aéroport Nantes-Atlantique. Il dressera dès 2020, un plan d'actions à mettre en œuvre en termes de desserte performante et structurante en transport en commun (dont le prolongement du tramway) et d'amélioration des liaisons avec les centralités et les pôles d'échanges voisins. Il est également inscrit l'amélioration des dessertes ferroviaires vers Paris, Massy et Roissy, afin d'assurer une meilleure liaison et interconnexion avec les aéroports et les Métropoles.

3) Favoriser une mobilité de proximité douce et apaisée et des continuités cyclables structurantes

Le PDU confirme son ambition de forte augmentation de la part des modes doux dans les déplacements quotidiens (+12 points d'ici 2030).

Une démarche transversale articulant le PLUm, le PLH et le PDU a été menée afin d'intégrer la question de la mobilité en amont des projets et dans l'organisation du développement urbain. Rapprocher les lieux d'habitat, d'emploi et de services et la priorisation du développement urbain autour des arrêts de transports collectifs et des centralités favorisent le recours à la marche et au vélo pour les déplacements quotidiens.

Le PDU s'engage à ce que 70% de ses voiries agglomérées soient apaisées d'ici 2027. Les aménagements en faveur du piéton et du cycliste seront encadrés par les plans communaux ville apaisée et modes doux.

Un schéma directeur prévoit d'identifier les liaisons cyclables structurantes et de prioriser les aménagements à mettre en œuvre dans le cadre du plan vélo 2020-2027. Par ailleurs, le déploiement du stationnement sécurisé sera poursuivi. Le PDU souhaite amplifier les actions de sensibilisation à l'éco-mobilité scolaire (50 écoles d'ici 2020).

4) Impulser de nouveaux usages des véhicules

Il s'agit de réinventer l'usage du véhicule plus écologique et économique, en développant **une approche servicielle et collective de la voiture**. L'ambition est de faire de la voiture le transport collectif de demain plus particulièrement pour les territoires peu denses, peu mixtes et sur les grandes pénétrantes de l'agglomération, grâce au covoiturage et à l'autopartage. Ainsi, l'objectif de part modale véhicule-passager est porté à 14% au lieu des 12% actuels, soit un taux d'occupation du véhicule de 1.52 au lieu de 1.27, permettant de réduire de manière significative la circulation automobile. Une étude sera initiée en vue de la mise en œuvre du covoiturage (lignes virtuelles, expérimentations de réservation de voies sur les pénétrantes pour les transports collectifs et les covoitureurs). Enfin un schéma directeur structurera l'action relative au covoiturage et amplifiera son impact en associant les territoires voisins.

Le PDU souhaite également accentuer la mutation énergétique des déplacements en accompagnant et en impulsant le développement de filières énergétiques alternatives (GNV, électrique, hydrogène, ...), en poursuivant notamment les réflexions sur la production du biogaz.

Les fonctions logistiques sont des fonctions inhérentes à la dynamique du territoire. Un appel à projet sera lancé dès 2018 afin d'impulser et d'accompagner les initiatives innovantes de rationalisation des flux (mutualisation des moyens, massification des flux, développement de points relais, recours aux véhicules les moins polluants...). Le développement des modes fluvial (Flexiloire) et ferroviaire comme alternatives au réseau routier pour le transport de marchandises est inscrite comme ambition pour le PDU.

Il est souligné que le PDU doit jouer un rôle de catalyseur et impulser de nouveaux projets multi-partenariaux et innovants. Dans ce cadre, il ne constitue pas une fin en soi, mais le socle d'une ambition de co-construction des services de déplacements pour demain.

Vu le Code des transports, et notamment son article L.1214-15,

Vu la délibération n°2018-01 du Conseil métropolitain de Nantes Métropole du 16 février 2018 portant arrêt du projet de plan de déplacements urbains,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de plan de déplacements urbains 2018-2027, perspectives 2030 de Nantes Métropole :
 - maintien navette Brains-Bouaye-StAignan et au-delà (aéroport)
 - navette Brains-La Montagne (centre commercial) – Indret (rejoindre le Nord de la Loire)
 - Mode doux : Bouaye accès lycée, La Montagne, Le Pellerin
 - Connexion navette avec le 88 à Bouaye

12. Questions diverses

Distribution des flyers pour la soirée italienne.

Séance levée à : 22h24

Laure BESLIER

Jean-Noël HUVELIN

Régine COJEAN

Bruno PAUPIER

Magali ROUDOUKINE

Yves MORIN

Anne SUPTILLE

Rémi AMAILLAND

Karine GINGREAU

Chantal BARBEREAU

Fabrice LECROQ

Fabienne LÉDÉE

Lydie PICARD

Julien AMAILLAND

Natacha MARPAUD

Michel GUICHARD

Mickaël PÉRON

Stéphanie DUVAL

Ludovic DRONET

Véronique LE CADET